

Réussir l'installation de votre cheminée suspendue : budget et points de vigilance

Budget et investissement

- Prévoyez un budget compris entre 3 000 € et 10 000 € pour l'achat seul de l'appareil.
- Anticipez des coûts supplémentaires pour les frais d'installation et la pose des conduits de fumée.
- Considérez le coût d'un professionnel qualifié RGE pour garantir la conformité et l'éligibilité aux assurances.

Contraintes techniques et structurelles

- Vérifiez la capacité de charge du plafond ou du mur porteur : une cheminée pèse entre 100 et 300 kg (hors conduits).
- Prévoyez un renforcement de la structure par une platine spécifique si nécessaire.
- Assurez-vous d'une hauteur sous plafond minimale de 2,50 mètres pour une installation esthétique et sécurisée.
- Installez une arrivée d'air frais dédiée (sol ou mur proche) pour une combustion optimale et éviter l'asphyxie.
- Privilégiez des appareils étanches certifiés CSTB pour les logements neufs ou rénovés (RT2012/RE2020) afin de ne pas perturber la VMC.

Sécurité et normes de pose

- Respectez la règle du débouché de toit : le conduit doit dépasser de 40 cm le faîtage ou tout obstacle situé à moins de 8 mètres.
- Maintenez une distance de sécurité entre le conduit et les matériaux combustibles égale à 3 fois le diamètre extérieur du conduit (minimum 37,5 mm).
- Faites réaliser un test d'étanchéité du conduit par un professionnel RGE avant la première mise en service, conformément à la norme NF DTU 24.1.

Démarches administratives et assurance

- Déposez une déclaration préalable de travaux en mairie si l'installation modifie l'aspect extérieur de votre habitation.
- Exigez un certificat de conformité de la part de votre installateur pour valider l'installation auprès de votre assurance habitation.